

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 6 57051 Télex: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 6 5705.4593

ALINORM 99/32

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Vingt et unième session
Rome (Italie), 28 juin - 3 juillet 1999*

RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST

Seattle, Washington (Etats-Unis), 6-9 octobre 1998

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

A sa cinquième session, le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest est parvenu aux conclusions ci-après:

QUESTIONS SOUMISES À L'EXAMEN DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS:

Le Comité:

- a appuyé énergiquement la création d'un organe consultatif scientifique pour **les aspects microbiologiques de l'innocuité des aliments**, notamment l'évaluation des risques microbiologiques (par. 13);
- a recommandé que la Commission, par l'intermédiaire du Secrétariat, demande au secrétariat de l'OMC de lui communiquer les informations ou données disponibles qui pourraient être utiles au Codex pour **analyser le statut de l'utilisation ou de l'acceptation** des normes Codex (par.19.);
- a recommandé que la Commission nomme **Coordonateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest** le candidat qui sera désigné par le Gouvernement australien (par. 74);
- a appuyé une proposition visant à traiter les questions d'innocuité des aliments et de nutrition concernant **les aliments obtenus à l'aide des biotechnologies**, et à inclure les avis proposés dans le cadre d'une norme générale qui serait élaborée (par. 77).

QUESTIONS INTÉRESSANT LA COMMISSION:

- a suggéré que des **définitions définitives, claires et concises des termes utilisés en analyse des risques** soient adoptées le plus rapidement possible, et a souligné qu'il était impératif que soit élaborée **une introduction sur l'analyse des risques** dans le système du Codex (par. 9);
- a engagé à une extrême prudence en ce qui concerne l'inclusion de la référence à l'application du "**principe de précaution**" dans le Codex (par. 10);
- a noté que les **procédures actuelles d'acceptation** du Codex n'étaient pas souvent appliquées dans la pratique et n'étaient vraisemblablement plus pertinentes compte tenu des Accords OMC (par. 18);
- a pris note que tous les **membres éligibles de la FAO dans la région** faisaient maintenant partie de la Commission (par. 40);
- a dans son ensemble fait siennes les recommandations de **l'atelier sur l'administration des Comités nationaux du Codex pour les pays insulaires du Pacifique** (par. 47);
- a souscrit au principe selon lequel le Comité du Codex sur les principes généraux devait préparer une déclaration sur les "fonctions essentielles" des **Services centraux de liaison avec le Codex** (par. 66);
- a noté la contribution extrêmement précieuse des **Organisations internationales non gouvernementales** aux travaux du Codex, y compris celle des organisations de consommateurs, du secteur industriel et des organisations professionnelles et scientifiques (par. 73)
- a noté les observations formulées à la conclusion de **l'atelier sur l'analyse des risques en relation avec le Codex dans la région** (par. 86).

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
INTRODUCTION.....	1 - 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITES.....	5 - 6
RAPPORT SUR LES ACTIVITES LIEES A L'ANALYSE DES RISQUES DU CODEX ET D'AUTRES ORGANES	7 - 15
EXAMEN ET PROMOTION DE L'ACCEPTATION DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES PAR LES PAYS DE LA REGION	16 - 20
INFORMATION ET RAPPORT SUR LES QUESTIONS D'INNOCUITE, DE CONTROLE ET DE NORMES ALIMENTAIRES DANS LA REGION	21 - 38
PROMOTION DES ACTIVITES DU CODEX, Y COMPRIS LA COMPOSITION DU COMITE, DANS LA REGION.....	39 - 49
ACTIVITES DES SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX ET DES COMITES NATIONAUX DU CODEX DE LA REGION	50 - 66
PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS AUX TRAVAUX DU CODEX ET QUESTIONS CONNEXES	67 - 73
DESIGNATION DU COORDONNATEUR.....	74 - 75
AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS	
Normes générales pour les aliments obtenus à l'aide des biotechnologies.....	76 - 78
Problèmes de contrôle des produits alimentaires dans les petits pays insulaires en développement de la région	79
Rapport d'un atelier FAO sur l'analyse des risques en relation avec le Codex dans la région	80 - 86
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	87

ANNEXES

	Pages
ANNEXE I: Liste des participants.....	18 - 22

INTRODUCTION

1. La Commission du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) a tenu sa cinquième session, du 6 au 9 octobre 1998 à Seattle (Washington), à l'aimable invitation du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. La session a été présidée par le Coordonateur de la région, M. Thomas Billy, Administrateur, Service chargé de l'innocuité et du contrôle des denrées alimentaires, Département de l'agriculture des Etats-Unis et Vice-Président de la Commission et par M. F. Edward Scarbrough, coordonateur par intérim et directeur pour le Codex des Etats-Unis, pour certains points de l'ordre du jour.

2. Ont participé à la session des représentants de l'Australie, du Canada, des Iles Cook, de Fidji, de la Nouvelle-Zélande, de Samoa, des Iles Salomon, de Tonga et des Etats-Unis. Des observateurs de la FAO, de Consumers International et du Conseil pour une nutrition responsable ont également participé à la réunion.

3. La session a été ouverte par M. Scarbrough, au nom de Mme Catherine Woteki, Sous-Secrétaire chargée de la sécurité des aliments, Département de l'agriculture des Etats-Unis. M. Scarbrough a fait part de la satisfaction de Mme Woteki devant la participation croissante des nations insulaires de Pacifique Sud aux travaux du Comité, et a souligné l'importance grandissante du Codex pour la protection des consommateurs et la facilitation du commerce international. Mme Woteki a transmis ses vœux pour une réunion fructueuse.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR¹ (Point 1 de l'ordre du jour)

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire proposé en ajoutant trois autres questions, figurant sur la liste supplémentaire, au point 10 de l'ordre du jour, Autres questions et travaux futurs. Le Comité a retiré de son ordre du jour la question "Critères et jugements pour la gestion des risques microbiologiques et chimiques dans les aliments", celle-ci étant déjà examinée par d'autres comités du Codex².

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX³ (Point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Comité a pris note des questions d'intérêt général soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex concernant l'élection du bureau de la Commission, la nomination des coordonateurs régionaux, l'examen et l'acceptation des textes Codex dans le cadre des Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (OTC).

6. Le Secrétariat du Codex a également avisé le Comité de questions d'intérêt spécifique pour le CCNASWP, soumises par le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP), à sa treizième session, et concernant l'examen du statut et des objectifs des textes du Codex (ALINORM 99/33, par. 50-58), à savoir:

- Il a été demandé au Secrétariat du Codex de préparer, en collaboration avec le Secrétariat du Comité sur les obstacles techniques au commerce, une analyse du statut des normes Codex dans le cadre de cet Accord.
- Le CCGP a accepté l'offre de l'Australie de préparer un document sur l'expérience qu'elle a acquise dans l'application des textes à caractère consultatif à l'aide de codes d'usage volontaires pour le secteur industriel, le gouvernement et aux consommateurs.

¹ CX/NASWP 98/1 et Liste supplémentaire (CX/NASWP 98/1 - Addendum

² Voir également ALINORM 99/3, par. 35-36

³ CX/NASWP 98/2

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À L'ANALYSE DES RISQUES DU CODEX ET AUTRES ORGANES⁴ (Point 3 de l'ordre du jour)

7. Le Comité a noté les décisions suivantes prises par la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-deuxième session (juillet 1997), en matière d'analyse des risques⁵:

- La Commission a adopté les Déclarations de principes concernant le rôle de l'évaluation des risques en matière de salubrité des aliments en vue de leur insertion dans une nouvelle annexe au Manuel de Procédure⁶, étant entendu que le Comité sur les principes généraux examinerait plus à fond les questions liées à l'équivalence et aux objectifs de sécurité des aliments.
- La Commission a adopté les définitions des termes relatifs à la salubrité des aliments utilisés en analyse des risques en vue de leur insertion dans la section Définitions du Manuel de procédure⁷. Ces définitions feront l'objet d'une révision périodique et les Etats Membres auront la possibilité de formuler des observations qui seront soumises au Comité du Codex sur les principes généraux.
- La Commission a formulé des recommandations spécifiques concernant le Plan d'action pour l'élaboration et l'application des principes et directives d'analyse des risques à l'échelle du Codex aux fins d'examen par d'autres comités du Codex⁸. Elle a demandé notamment au Comité sur les principes généraux d'élaborer des principes intégrés pour l'établissement d'une politique de gestion des risques et d'évaluation des risques, ainsi que pour la communication et la documentation sur les risques, en vue de leur insertion dans le Manuel de procédure.

8. Le Comité a été en outre informé que la question de l'analyse des risques⁹ avait été examinée lors de la treizième session (septembre 1998) du CCGP, et notamment:

- Le CCGP a proposé une définition révisée pour la *politique d'évaluation des risques* et approuvé sa distribution pour observations; le CCGP est également convenu que les définitions actuelles du Codex pour la *gestion des risques* et la *communication des risques* devaient être distribuées pour observations aux fins de leur révision (voir CL 1998/33-GP).
- Le CCGP est convenu qu'il n'était pas nécessaire de définir le *profil d'un risque* et en a donc abandonné l'examen.
- Le Comité a noté que l'Avant-projet de principes de travail pour l'analyse des risques a été renvoyé à l'étape 2 pour nouvelle rédaction par le Secrétariat, notamment en ce qui concerne le champ d'application et les objectifs du "principe de précaution", les estimations réalistes de l'exposition par l'ingestion et les incidences économiques des décisions de gestion des risques.

9. Le Comité a noté que plusieurs termes liés à l'analyse des risques prêtaient à confusion et a suggéré que des définitions finales, claires et concises soient adoptées dès que possible. Le Comité a également souligné qu'il fallait impérativement préparer une introduction sur l'analyse des risques dans le système du Codex comme convenu par la Commission¹⁰ afin de fournir les explications appropriées concernant l'analyse des risques et de permettre une progression méthodique du Plan d'action de la Commission. Le Comité a appuyé la participation des pays en développement à l'élaboration des principes de travail, ainsi que la fourniture d'une assistance technique pour l'application de ces principes.

⁴ CX/NASWP 98/3

⁵ ALINORM 97/37, par. 26-30

⁶ Manuel de procédure, Commission du Codex Alimentarius, dixième édition, p. 194

⁷ Manuel de procédure, Commission du Codex Alimentarius, dixième édition, p. 59-60

⁸ ALINORM 97/37, par. 160-167

⁹ ALINORM 99/33, par. 13-23

¹⁰ ALINORM 97/37, par. 164 (iv)

10. Le Comité a engagé à une extrême prudence en ce qui concerne l'inclusion de la référence à l'application du "principe de précaution" dans le Codex (y compris une définition du principe). Il a suggéré que cette référence n'était peut-être pas nécessaire étant donné la manière dont la Commission et ses organes consultatifs traitaient déjà la question de l'incertitude dans l'analyse des risques. Il a indiqué qu'il serait préférable d'aborder cette question dans une perspective globale compte tenu des travaux du CCGP pour améliorer les procédures d'élaboration et d'adoption des normes.

RAPPORT SUR LES ACTIVITES LIEES A L'ANALYSE DES RISQUES D'AUTRES ORGANES

11. Le Comité a pris note des rapports des consultations d'experts suivantes:

- Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur l'application de la gestion des risques dans le domaine de la salubrité des aliments (Rome, 27-31 janvier 1997);
- Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur la consommation alimentaire et l'évaluation de l'exposition aux produits chimiques (Genève, 10-14 février 1997);
- Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur l'application de la communication des risques dans le domaine des normes alimentaires et des questions de salubrité (Rome, 2-6 février 1998).

12. Le représentant de Consumers International (CI) a remercié la FAO et l'OMS du fait qu'un expert présenté par CI ait pu participer à la Consultation mixte d'experts FAO/OMS sur l'application de la communication des risques dans le domaine des normes alimentaires et des questions de salubrité, et accueillera avec satisfaction une telle ouverture et une telle transparence à l'avenir. Le représentant a également noté que deux des consultations d'experts ont recommandé l'élaboration d'une politique générale claire en ce qui concerne les autres facteurs légitimes car cela est important pour la transparence des délibérations du Codex.

13. Le Comité a été également informé des débats qui se sont tenus lors de la quarante-cinquième session du Comité exécutif ¹¹ concernant la création éventuelle d'un organe consultatif scientifique sur les aspects microbiologiques de l'innocuité des aliments, qui serait chargé en particulier de l'évaluation des risques microbiologiques. Il a noté que la FAO et l'OMS examinaient la possibilité de créer un tel organe. Le Comité a appuyé résolument cette proposition. Il a été suggéré également de formuler des recommandations spécifiques sur les objectifs de salubrité des aliments dans le contexte de l'équivalence en plus des dispositions générales relatives à l'évaluation des risques microbiologiques établies par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.

14. Le Secrétariat a également signalé qu'un groupe d'action mixte FAO/OMS avait été créé afin de préparer les activités futures liées aux avis à formuler sur les bonnes pratiques et le contrôle dans le domaine de l'emploi non médical des antibiotiques, en particulier l'emploi de produits antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture.

15. Le Comité a également été informé que, suite à la demande de suivi du Comité exécutif, à sa quarante-cinquième session ¹², le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, à sa cinquante-troisième réunion (juin 1999), examinera en détail la question des allergies et intolérances d'origine alimentaire.

EXAMEN ET PROMOTION DE L'ACCEPTATION DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES PAR LES PAYS DE LA RÉGION¹³ (point 4 de l'ordre du jour)

16. Le Comité a noté que, suite à la quatrième session du CCNASWP (mai 1996), les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Zélande avaient communiqué le statut de leurs

¹¹ ALINORM 99/3, par. 22

¹² ALINORM 99/3, par. 23

¹³ CX/NASWP 98/4

acceptations des normes Codex et des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides. Aucune autre notification d'acceptation n'a été signalée.

17. Il a été noté que le CCGP, à sa treizième session, avait longuement examiné la question de la révision des procédures d'acceptation du Codex. Il était convenu que le Secrétariat préparerait un document révisé compte tenu de cet examen afin d'établir un système simplifié de notification pour examen par le CCGP à sa prochaine session¹⁴.

18. Le Comité a noté que les procédures actuelles d'acceptation du Codex n'étaient pas souvent appliquées dans la pratique et n'étaient vraisemblablement plus pertinentes compte tenu des Accords OMC. La transparence que ces procédures étaient censées apporter dans le processus du Codex étaient dans une large mesure intégrée dans ces Accords. Le Comité a également noté que les gouvernements avaient notifié le Secrétariat de l'OMC des cas où les normes nationales différaient des textes Codex, comme le prévoient les dispositions des Accords SPS et OTC et, qu'en conséquence, la transparence faisait partie intégrante de ces activités.

19. Le Comité a pris note d'une observation selon laquelle la procédure d'acceptation pouvait également être utilisée comme une mesure de la pertinence des normes Codex ou comme un moyen de déterminer si et quand une norme adoptée doit être révisée ou amendée. A cet égard, la procédure d'acceptation pouvait être considérée comme un moyen d'assurance de qualité. Le Comité a toutefois indiqué que la Commission disposait d'autres moyens d'assurance de qualité et a recommandé que les Comités du Codex et/ou les gouvernements membres du Codex restent chargés d'assurer le bien-fondé et la validité des dispositions spécifiques figurant dans les normes Codex et textes apparentés. Il a également été noté que les procédures SPS de l'OMC concernant le suivi des activités internationales de normalisation (Article 12.4) n'avaient pas encore été fixées. Le Comité a recommandé que la Commission, par l'intermédiaire du Secrétariat, demande au Secrétariat de l'OMC d'indiquer la disponibilité d'informations ou de données qui pourraient être utiles au Codex pour analyser le statut de l'utilisation ou de l'acceptation des normes Codex.

20. Consumers International a noté qu'il était important pour les consommateurs que soient réduits le recours massif aux pesticides et donc les risques qui en découlent, et que soient intégrées dans le Codex et dans les procédures nationales les connaissances nouvelles acquises dans le domaine de la vulnérabilité particulière des enfants aux pesticides, de l'exposition aux pesticides ayant un mécanisme commun d'action (toxique), et des expositions d'origines et voies multiples.

INFORMATION ET RAPPORTS SUR LES QUESTIONS D'INNOCUITÉ, DE CONTRÔLE ET DE NORMES ALIMENTAIRES DANS LA RÉGION ¹⁵ (Point 5 de l'ordre du jour)

21. Les délégations des pays suivants: Australie, Canada, Iles Cook, Fidji, Nouvelle-Zélande, Samoa, Iles Salomon, Tonga et Etats-Unis ont informé le Comité de coordination des faits récents survenus dans la région dans les domaines de l'innocuité des aliments, du contrôle des aliments et des normes alimentaires. On trouvera ci-après un résumé des informations fournies par ces délégations. Les documents CX/NASWP 98/5 et CRD 1 qui ont été distribués à la session présentent des informations plus complètes sur ces activités.

AUSTRALIE

22. La délégation australienne a informé le Comité de plusieurs activités entreprises par le Service australien de quarantaine et d'inspection (AQIS) relatives à la mise en oeuvre des systèmes HACCP et d'assurance de qualité dans les programmes d'inspection de la viande, des produits laitiers et du poisson. Des initiatives sont également en cours dans le domaine de l'irradiation des aliments, comme traitement avant expédition des denrées alimentaires exportées par l'Australie.

¹⁴ ALINORM 99/33, par. 42-49

¹⁵ CX/NASWP 98/5 et document de séance n° 1

23. La délégation a informé le Comité que l'Australie avait publié ses "*Objectifs stratégiques nationaux pour les intérêts de l'Australie dans le Codex de 1998 à 2000*", texte qui servait de fil conducteur à la participation de l'Australie aux travaux de la Commission. Elle a également signalé que l'Australie continuerait d'accorder une haute priorité aux travaux du Comité de l'OMC pour les mesures SPS, et qu'à cet égard l'Australie avait participé à l'examen de l'Accord et à l'élaboration des directives de cohérence.

24. Dans le domaine des produits biologiques, l'Australie a mis en place un programme d'agrément par une tierce partie pour l'exportation de ces produits, dans le cadre duquel l'AQIS procède à des vérifications annuelles des organisations du secteur agréées par ses soins. Des mesures de contrôle à l'exportation (certification biologique) ont été établies en octobre 1997, avec pour effet que les produits biologiques sont des "produits réglementés" aux termes de la loi sur le contrôle des exportations de 1982. Une des caractéristiques de ces mesures est de permettre aux organisations du secteur agréées par l'AQIS d'émettre des certificats de produits biologiques aux fins d'exportation. En avril 1998 le Comité consultatif pour les produits biologiques, présidé par l'AQIS, a publié la deuxième édition de la *Norme nationale pour les produits biologiques et bio-dynamiques*

25. En ce qui concerne les normes d'hygiène alimentaire et les normes alimentaires, l'Office de l'alimentation pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande (ANZFA) procède à la réforme de la réglementation australienne en matière d'hygiène alimentaire. Les réformes proposées comportent trois nouvelles normes dans le *Code de normalisation alimentaire*, des dispositifs au niveau des infrastructures pour leur mise en oeuvre, et des réformes des lois sur l'alimentation des Etats et des Territoires. Le *Code de normalisation alimentaire* sera amendé afin d'inclure une nouvelle section consacrée aux normes d'hygiène alimentaire, à savoir les programmes et dispositions générales en matière d'innocuité des aliments, les pratiques d'hygiène alimentaire et les installations et matériels alimentaires.

26. En ce qui concerne l'examen des normes de produits alimentaires, en juillet 1996 un accord est entré en vigueur entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande instituant l'Office de l'alimentation (ANZFA) - un système permettant d'élaborer conjointement des normes alimentaires et un *Code de normes alimentaires pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande*. L'ANZFA procède actuellement à l'examen du *Code de normes alimentaires de l'Australie*, compte tenu des objectifs exposés à la section 10 de la Loi sur l'office de l'alimentation pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande de 1991, qui doit s'achever à la fin 1999. Le Code conjoint de l'ANZFA sera mis en oeuvre au cours de l'an 2000. Cet examen est réalisé également compte tenu des principes de la politique de concurrence qui ont été adoptés par le conseil des gouvernements australiens.

CANADA

27. La délégation canadienne a décrit plusieurs initiatives de Health Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des denrées alimentaires visant à mettre à jour la législation nationale sur l'alimentation et à renforcer le système de contrôle des produits alimentaires. A cet égard, Health Canada s'est engagé dans un examen approfondi de ses opérations de protection sanitaire, avec les objectifs suivants:

- mettre à jour et intégrer la législation fédérale de protection sanitaire;
 - renforcer le rôle de la science dans les prises de décision, afin d'assurer sa capacité de réponse aux risques actuels et nouveaux en matière de santé publique;
 - améliorer la gestion des risques sanitaires, tout en reconnaissant explicitement les rôles et responsabilités de tous les partenaires et participants dans le processus;
 - améliorer et moderniser le réseau de surveillance sanitaire dans l'ensemble du Canada;
- examiner et améliorer l'exécution des programmes de protection sanitaire.

28. Plusieurs initiatives ont été prises dans le domaine de l'étiquetage nutritionnel, des aliments fonctionnels et nouveaux, ainsi que dans celui des jus et cidres non pasteurisés afin de moderniser et consolider la législation nationale dans ces domaines. Le Canada a également parlé de ses expériences dans les domaines de l'éducation des consommateurs en matière d'innocuité des aliments et de l'étiquetage des aliments provoquant des allergies et des sensibilités dans les produits domestiques et importés. Le Canada élabore actuellement une loi unique sur l'alimentation qui regroupe cinq lois différentes dans ce domaine.

29. L'Agence canadienne d'inspection des denrées alimentaires travaille à l'élaboration de principes destinés à un programme trinational mis à exécution par le secteur de la production, entre les partenaires commerciaux de l'ALENA afin de résoudre les différends commerciaux, et à celle d'un système d'inspection intégré incorporant les principes HACCP. La délégation a également informé le Comité que le Canada avait presque terminé la mise au point du Programme de gestion de qualité réorganisé pour les transformateurs nationaux de poisson et de produits de la pêche. Dans le cadre de ce programme, tous les transformateurs nationaux devront appliquer le système HACCP dans leurs opérations. Par ailleurs, l'Agence canadienne d'inspection des denrées alimentaires a mis en oeuvre un programme de gestion de la qualité destiné aux importateurs qui transfère progressivement aux importateurs la responsabilité de l'innocuité et de la qualité des produits de la pêche importés.

ILES COOK

30. La délégation des Iles Cook a informé le Comité que la loi pour la protection des plantes était du ressort du Ministère de l'agriculture et que la loi sur l'alimentation relevait du Ministère de la santé. Les questions de l'OMC et du commerce relèvent de la compétence du Ministère des affaires étrangères. La délégation a indiqué qu'elle avait besoin de renseignements plus détaillés sur les activités de la Commission du Codex Alimentarius et que son pays mettait en place son Comité national du Codex qui réunirait les secteurs privés et publics afin de traiter les questions relevant du Codex dans le pays.

FIDJI

31. Le Comité a été informé que la République de Fidji avait recours actuellement aux services d'un consultant auprès de la FAO pour analyser sa réglementation en matière de quarantaine et faire en sorte qu'elle satisfasse aux exigences internationales. La République de Fidji étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, il lui fallait impérativement actualiser ses lois et réglementations sur l'alimentation ce qui améliorerait l'accès aux marchés extérieurs. La mise en place d'un cadre de développement des produits d'ici l'an 2000 constitue une étape décisive dans ce sens.

NOUVELLE-ZELANDE

32. La délégation de Nouvelle-Zélande a présenté plusieurs initiatives, qui sont analysées plus en détail dans le document de séance no. 1. Celles-ci comportent la révision de l'ensemble de la législation en matière d'alimentation afin de mettre en place des programmes d'innocuité des denrées alimentaires et des produits reposant sur l'analyse des risques. La Nouvelle-Zélande a également signalé les activités en cours liées à l'examen de l'administration chargée de l'alimentation dans son pays et à la création éventuelle d'un organisme unique chargé de l'ensemble des activités réglementaires dans ce domaine. Elle a également donné des informations sur le rôle de l'Office de l'alimentation pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

TONGA

33. La délégation des Tonga a informé le Comité que le contrôle des denrées alimentaires relevait de la compétence de cinq ministères, le Ministère de l'agriculture étant chargé de l'application des mesures de quarantaine pour les importations et les exportations. La délégation a également signalé

que les Tonga encourageaient l'exportation de poissons et de produits vers la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Etats-Unis et l'Union européenne. A cet égard, elle a exprimé l'intérêt que portaient les Tonga aux divers aspects du système HACCP, étant donné qu'elles s'efforçaient de trouver de nouveaux débouchés vers d'autres pays de la région. Le Comité a également été informé que les Tonga envisageaient de créer un Comité national de coordination du Codex au sein duquel les ministères concernés pourraient étudier le système de contrôle des aliments. Cette initiative sera examinée dans un atelier national du Codex à la fin de 1998.

ILES SALOMON

34. La délégation des Iles Salomon a informé le Comité que le contrôle des produits alimentaires était du ressort de plusieurs ministères. La législation en matière de quarantaine relevait de la compétence du Ministère de l'agriculture et de la pêche, alors que le contrôle des produits alimentaires relevait de celles du Ministère de la santé et du Ministère du Commerce. Les responsabilités du Ministère de la santé lui sont conférées par la loi sur l'alimentation entrée en vigueur en 1996 et préparée avec l'aide de l'OMC. Une politique nationale de nutrition a été adoptée et des réglementations pour des aliments "purs" ont été élaborées afin d'augmenter les débouchés commerciaux et d'assurer la qualité et l'innocuité des denrées alimentaires. Un conseil consultatif pour l'alimentation doit être créé afin de coordonner les activités liées à l'innocuité des denrées alimentaires dans le pays.

SAMOA

35. La délégation de Samoa a informé le Comité que la législation et les réglementations alimentaires de son pays devaient être réexaminées car elles ne correspondaient plus aux exigences internationales. A l'heure actuelle, Samoa exporte du poisson et des produits de la pêche vers le Japon et les Etats-Unis et cherche de nouveaux débouchés dans d'autres pays de la région. La délégation a également informé le Comité que l'organisation des consommateurs de Samoa était membre de Consumers International.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

36. La délégation des Etats-Unis a signalé plusieurs initiatives prises récemment dans le domaine du contrôle de l'innocuité des aliments dont on trouvera une description plus complète dans CX/NASWP 98/5. Ces initiatives comportent la mise en oeuvre obligatoire du système HACCP pour les poissons et fruits de mer, la viande et la volaille, et volontaire pour les établissements de détail comme les restaurants. Les Etats-Unis ont également proposé un projet de lignes directrices pour les fruits et légumes frais ou très peu transformés visant à identifier et à prévenir les dangers microbiologiques qui pourraient provoquer des maladies d'origine alimentaire. Dans ce domaine, la FDA des Etats-Unis a annoncé en mai 1998 que des fonds étaient disponibles pour la recherche visant à réduire l'incidence des maladies transmises par les aliments et à développer des modèles pour l'évaluation des risques microbiologiques liés à l'innocuité des aliments.

37. Le Comité a également été informé des activités en matière d'éducation des consommateurs, de l'élaboration par la FDA de règles pour l'alimentation des ruminants et d'une réglementation concernant la prévention contre la ESB et l'alimentation des animaux ainsi que de l'approbation et la fixation de tolérances et de dispositions d'étiquetage pour plusieurs médicaments vétérinaires. Toutes ces informations sont disponibles par l'intermédiaire de la page d'accueil sur Internet de CVM/FDA.

BUREAU SOUS-REGIONAL DE LA FAO POUR LES ILES DU PACIFIQUE

38. Depuis la dernière session du Comité, le Bureau sous-régional de la FAO pour les Iles du Pacifique (SAPA) a été créé à Apia (Samoa) et il est aujourd'hui doté du personnel nécessaire. Un spécialiste de l'alimentation et de la nutrition a été nommé en juin 1998. Entre autres fonctions, il est chargé de faire mieux connaître le Codex dans la région et de faciliter un ciblage plus efficace de l'aide des donateurs et de l'assistance de la FAO. Le spécialiste de l'alimentation et de la nutrition de

la sous-région a présenté oralement les activités du Bureau sous-régional de la FAO. Bien qu'il ne s'agisse pas de programmes spécifiques sur la qualité et l'innocuité des aliments, deux ateliers régionaux consacrés aux stratégies de contrôle des produits alimentaires pour la région et les Comités nationaux du Codex ont été organisés en 1997/98. Le Bureau sous-régional prépare un plan de travail pour 1999 et le programme d'activités pour le prochain exercice (2000-2001).

PROMOTION DES ACTIVITÉS DU CODEX, Y COMPRIS COMPOSITION DU COMITÉ, DANS LA RÉGION¹⁶ (Point 6 de l'ordre du jour)

39. Depuis sa première session en 1991, le CCNASWP a accordé la priorité à la promotion des activités du Codex et à l'augmentation du nombre de ses membres parmi les pays de la région. Il avait noté, à ses troisième et quatrième sessions, l'absence ou la présence limitée des pays en développement¹⁷, et reconnu que les obstacles financiers en étaient la principale cause. Les frais de voyage à eux seuls sont considérables car pour participer aux réunions il faut souvent traverser plusieurs pays.

40. Depuis la quatrième session du Comité, les membres de la Région Pacifique sont nettement plus nombreux; les Iles Cook, les Iles Salomon, les Tonga et le Vanuatu sont devenus membres de la Commission du Codex Alimentarius. Il a été noté que tous les membres éligibles de la FAO dans la région faisaient maintenant partie de la Commission.

41. Un Atelier sur l'analyse des risques et les normes alimentaires a été organisé le 5 octobre 1998 afin de faciliter la participation des nations insulaires du Pacifique à la présente session. Ont participé à cet atelier les délégations des Iles Cook, de Fidji, de Samoa, des Iles Salomon et des Tonga (voir également par. 80-86).

42. Le représentant du bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique a rendu compte du suivi des recommandations du Comité, à sa quatrième session, visant à améliorer les infrastructures nationales de contrôle des produits alimentaires dans les pays insulaires du Pacifique et à augmenter leur participation dans les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

43. Un premier atelier consacré aux stratégies de contrôle des produits alimentaires pour les pays insulaires du Pacifique, appuyé par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, s'est tenu à Apia (Samoa) les 27 et 28 octobre 1997. L'atelier est convenu qu'il était impératif de renforcer les stratégies de contrôle des produits alimentaires aux niveaux national et régional afin d'assurer une protection appropriée de la santé des consommateurs et de faciliter le commerce international des denrées alimentaires. L'atelier a également reconnu qu'il était important que les pays insulaires du Pacifique prennent une part plus importante aux activités du Codex et mettent en pratique les normes alimentaires, les recommandations et les lignes directrices élaborées par la Commission du Codex Alimentarius.

44. Un deuxième atelier sur l'administration des Comités nationaux du Codex pour les pays insulaires du Pacifique s'est tenu à Auckland les 27 et 28 août 1998, en même temps qu'une table ronde sur les incidences des Accords du cycle de l'Uruguay sur l'agriculture et la pêche dans les pays insulaires du Pacifique. De hauts responsables des Ministères de l'agriculture et de la santé de ces pays ont participé à l'atelier, et des représentants des services centraux de liaison avec le Codex en Australie et en Nouvelle-Zélande ont contribué à l'atelier.

45. Les principaux objectifs de cet atelier étaient les suivants:

- organiser un forum régional réunissant les principaux acteurs de la normalisation afin de leur donner une formation sur la manière appropriée de créer des services centraux de liaison et de comités nationaux du Codex.

¹⁶ CX/NASWP 98/6 et rapport de l'atelier sur l'administration des comités nationaux du Codex pour les pays des Iles du Pacifique (document sans numéro de cote)

¹⁷ ALINORM 95/32, par. 40-43 et ALINORM 97/32, par. 66-72, respectivement.

- définir le cadre structurel et institutionnel et les dispositifs opérationnels nécessaires pour créer un comité national du Codex;
- établir des stratégies et décider des mesures à prendre pour renforcer les activités des services centraux de liaisons du Codex et des Comités nationaux du Codex.

46. L'atelier a formulé les recommandations suivantes:

- i. prendre les mesures appropriées afin de promouvoir le Codex Alimentarius et d'en faire comprendre l'importance, favorisant ainsi la participation des gouvernements dans ses activités;
- ii. identifier au niveau national les obstacles en termes d'infrastructure (moyens techniques, personnel et ressources opérationnelles) à une participation pleine et entière aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius;
- iii. renforcer la représentation des pays du Pacifique aux réunions de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires;
- iv. élaborer un projet régional visant à:
 - examiner la pertinence des réglementations alimentaires
 - identifier les obstacles à une participation pleine et entière aux activités du Codex;
 - définir les moyens permettant d'aider à la création et au renforcement des Comités nationaux du Codex et des services centraux de liaison avec le Codex;
 - identifier les besoins pour optimiser la participation aux niveaux national et régional dans les activités du Codex et leur donner un ordre de priorité dans un Plan d'action.
- v. faire en sorte que les pays éligibles de la région Pacifique deviennent membres de la Commission du Codex Alimentarius et que ceux qui ne le sont pas demandent le statut d'observateur afin de participer dans toute la mesure du possible aux activités du Codex;
- vi. demander l'appui de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des gouvernements des pays de la région afin de permettre aux pays insulaires du Pacifique d'adopter et d'appliquer les normes du Codex;
- vii. organiser d'autres ateliers et réunions en temps utile afin de suivre et d'exploiter les résultats obtenus grâce au présent atelier;
- viii. rechercher l'aide des organisations internationales et régionales appropriées pour renforcer les systèmes de contrôle des produits alimentaires qui permettront aux pays insulaires du Pacifique de satisfaire aux exigences internationales en matière d'importation et d'exportation de denrées alimentaires.

47. Le Comité a dans son ensemble fait siennes les recommandations de l'atelier.

48. La délégation de Samoa a souligné la nécessité d'une assistance technique et financière pour mettre en oeuvre ces recommandations et renforcer les services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex

49. La délégation de Nouvelle-Zélande a, depuis la dernière session du CCNASWP, apporté son aide aux pays insulaires du Pacifique. Comme les années précédentes, la Nouvelle-Zélande a fait savoir qu'elle s'était attachée à prendre en compte les demandes spécifiques et à fournir l'assistance technique afin de faciliter la participation des pays insulaires aux travaux du Codex, dans la mesure des ressources disponibles.

ACTIVITÉS DES SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX ET DES COMITÉS NATIONAUX DU CODEX DE LA RÉGION¹⁸ (Point 7 de l'ordre du jour)

ETATS-UNIS

50. La délégation des Etats-Unis a présenté plusieurs initiatives dont on trouvera une analyse détaillée dans le document CX/NASWP 98/7. Celles-ci comportent entre autres l'élaboration d'un plan stratégique traitant de cinq questions essentielles, deux concernent les opérations du Codex et trois les opérations du service central de liaison avec le Codex des Etats-Unis, à savoir:

- Preuves scientifiques objectives sur lesquelles les décisions du Codex doivent reposer,
- Amélioration de la gestion du Codex Alimentarius
- Acceptation des normes Codex par les Etats-Unis
- Participation renforcée des organisations non gouvernementales au processus du Codex
- Gestion et efficacité du Service central de liaison avec le Codex des Etats-Unis

51. La délégation des Etats-Unis a félicité le Secrétariat des améliorations apportées depuis la dernière session de la Commission, notamment dans l'utilisation de la distribution électronique des informations et des documents de travail pour les réunions des comités du Codex. Dans un souci de transparence, le service central de liaison avec le Codex des Etats-Unis organise des rencontres publiques afin d'examiner la position des Etats-Unis sur les questions pertinentes avant les sessions du Codex et la manière dont les normes Codex seraient évaluées dans les activités normatives des Etats-Unis, compte tenu du manque d'informations sur les conséquences du Codex dans le cadre des Accords OMC constaté dans l'industrie agro-alimentaire et chez les consommateurs. Elle a noté qu'il fallait qu'il soit clairement entendu que, si les normes Codex reposant sur des principes scientifiques objectifs pouvaient servir de base pour élaborer les réglementations nationales sur les denrées alimentaires, les gouvernements nationaux conservaient leur droit souverain de fixer leurs propres niveaux de protection. A cet égard, le service central de liaison avec le Codex des Etats-Unis permet d'accéder aux informations Codex par l'intermédiaire de son site Web en liaison avec d'autres organismes des Etats-Unis comme l'Environmental Protection Agency et la FDA.

52. La délégation des Etats-Unis a également informé le Comité qu'un poste de haut niveau avait été créé pour un directeur américain du Codex et qu'il avait été doté du personnel nécessaire à ses activités et à celles des délégations américaines aux Comités du Codex. Un nouveau Comité directeur institutionnel du Codex interviendra à deux niveaux différents, au niveau des politiques et au niveau technique, afin de préparer les délégués et les délégués suppléants des Etats-Unis à assister aux réunions du Codex.

NOUVELLE-ZELANDE

53. La délégation néo-zélandaise, dans une brève présentation de son rapport (CRD 2), a donné des informations sur un plan d'objectifs stratégiques pour la Nouvelle-Zélande concernant les activités du Codex et visant à introduire un processus d'ouverture et de transparence dans les consultations. Ce plan comporte une claire reconnaissance de l'importance des normes Codex; la promotion des activités du Codex; la promotion des principes et objectifs de l'harmonisation internationale, de l'équivalence et de la reconnaissance mutuelle; l'application de l'analyse des risques aux normes Codex et l'aide aux activités facilitant la participation des pays en développement de la région aux activités du Codex.

CANADA

¹⁸ CX/NASWP 98/7 et document de séance n° 2

54. La délégation canadienne a informé le Comité que le programme Codex du Canada était géré par un comité interdépartemental comportant des représentants de Health Canada, des Affaires étrangères et du Commerce international Canada, d'Agriculture et agro-alimentaire Canada, et de l'Agence canadienne d'inspection des produits alimentaires. Le service central de liaison avec le Codex pour le Canada est situé au sein de la direction de l'alimentation de Health Canada. Compte tenu de l'évolution du rôle du Codex, notamment de l'importance grandissante de ses normes compte tenu des accords de l'OMC, le Canada réexamine sa participation au Codex afin d'assurer qu'il continuera à atteindre les objectifs fixés à l'appui des travaux du Codex.

55. A cet effet, le Canada a mis en place un système de courrier électronique afin de faciliter la distribution des documents Codex ce qui a permis de répondre dans de meilleurs délais sur les projets présentés. De plus, une adresse électronique Codex a été établie afin de servir de centre de réception et de distribution de l'ensemble du courrier Codex. Le Canada utilise également Internet pour faciliter la diffusion des informations Codex. Un site Web Codex Canada est en cours de constitution dans le cadre du site Web Health Canada, programme alimentaire qui établit des liaisons avec les sites apparentés comme le site Web Codex Alimentarius de la FAO à Rome.

AUSTRALIE

56. La délégation australienne a présenté au Comité les activités marquantes du Service central de liaison avec le Codex, liées notamment aux travaux du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) dont le gouvernement responsable est l'Australie. A cet égard, la délégation a rappelé le mandat du CCFICS, en rapport notamment avec l'élaboration des principes d'équivalence à utiliser dans le commerce international des denrées alimentaires.

57. La Comité a été informé que, comme le Canada, l'Australie mettait en place un système de communications électroniques afin d'accélérer la réception et la distribution des informations Codex. La délégation australienne a également exprimé l'intérêt soutenu qu'elle porte à collaborer étroitement avec la FAO et la Nouvelle-Zélande pour aider les pays en développement de la région à mieux connaître les questions du Codex

TONGA

58. La délégation des Tonga a informé le Comité qu'un atelier national devait se tenir au mois de novembre de cette année afin de faire mieux connaître le Codex aux autorités, au secteur industriel, aux organisations de consommateurs et autres parties concernées. L'atelier devrait permettre de créer un Comité national du Codex et d'élaborer un projet PCT/CTPD qui aiderait les Tonga à mettre en oeuvre un plan d'action pour le contrôle des produits alimentaires et à se doter d'une infrastructure dans le domaine des laboratoires alimentaires. A cet égard, la délégation des Tonga a indiqué que son pays espérait recevoir l'appui de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du bureau Codex de la FAO à Rome et du Bureau sous-régional de la FAO pour les Iles du Pacifique.

ILES SALOMON

59. Le Comité a été informé que les Iles Salomon n'avaient pas encore désigné de service central de liaison avec le Codex, car elles n'étaient membre de la Commission du Codex Alimentarius que depuis peu. A ce sujet, on discutait actuellement pour définir si le Ministère de l'agriculture et des pêches ou bien le Ministère de la santé serait le futur service central de liaison avec le Codex.

SAMOA

60. La délégation de Samoa a indiqué que le Ministère de la santé était le Service central de liaison avec le Codex et que les premières dispositions avaient été prises en vue de la création d'un Comité national du Codex. La délégation a également fait savoir que son service central de liaison avec le Codex travaillait activement à promouvoir le Codex auprès des autorités et du secteur privé et qu'il recherchait une assistance technique pour développer les activités du Codex.

FIDJI

61. La délégation de Fidji a informé le Comité que le Service central de liaison avec le Codex était le Secrétaire permanent du Ministère de l'agriculture, de la pêche et des forêts, qui était chargé de:

- promouvoir la qualité et l'innocuité des denrées alimentaires;
- promouvoir la production alimentaire locale;
- accroître la formation et l'éducation dans tous les aspects touchant à l'innocuité des aliments;
- faire mieux comprendre les normes alimentaires, notamment celles du Codex;
- encourager l'utilisation des normes Codex dans l'examen de la législation alimentaire;
- encourager le travail en réseaux avec le conseil national des consommateurs afin d'améliorer l'éducation et l'information des consommateurs;
- promouvoir la participation aux activités du Codex.

ILES COOK

62. Le Comité a été informé que le Ministère de l'agriculture était le principal responsable de la création d'un Comité national du Codex et d'un Service central de liaison avec le Codex dans le pays. La délégation a indiqué qu'elle souhaitait recevoir un appui technique et financier de la FAO afin d'organiser un atelier national du Codex en février 1999 visant à promouvoir les questions du Codex auprès de toutes les parties prenantes (gouvernement, industrie agro-alimentaire, secteur privé, etc.).

AUTRES INFORMATIONS

63. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité qu'une nouvelle brochure "*Understanding the Codex Alimentarius*" serait publiée vers la fin de l'année, accompagnée de dépliants traitant des questions soulevées dans cette brochure. Un CD-ROM contenant l'intégralité des textes Codex en anglais, français et espagnol sera prochainement mis à la disposition de tous les services centraux de liaison avec le Codex. A ce jour, plus de 600 documents ont été mis sur le site Web du Codex et seront disponibles sous forme d'archive électronique après la prochaine session de la Commission. Sur ce point, on examinait la possibilité d'archiver tous les documents Codex depuis 1962, ce qui serait réalisé avec des ressources externes. La liste de distribution par courrier électronique Codex-L est disponible pour tous les services centraux de liaison afin de faciliter la distribution des documents Codex et l'échange des positions des pays sur des questions Codex. Les deux tiers des services centraux de liaison inscrits sur la liste Codex-L appartiennent à des pays en développement. Le Secrétariat a noté que la distribution postale se poursuivrait pendant quelque temps, mais à un niveau réduit, car certains pays membres ne disposaient pas encore d'adresse électronique.

64. Le Secrétariat a également signalé au Comité l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux fournissant des informations sur la structure et le fonctionnement de la Commission du Codex Alimentarius ainsi que sur la protection des consommateurs et l'importance des normes Codex dans le contexte des Accords SPS et OTC de l'OMC. Les ateliers permettaient également de réunir les parties prenantes afin de déterminer les critères les mieux adaptés à la création d'un service central de liaison avec le Codex et/ou d'un comité national du Codex.

65. L'observateur de Consumers International s'est félicité de la publication de la brochure révisée sur le Codex car elle sera très utile pour aider les consommateurs à comprendre les travaux du Codex.

66. Le Comité a pris note des travaux des services centraux de liaison dans les différents pays des régions et des efforts exercés pour améliorer ou renforcer ces activités. Il a noté que le Comité de coordination pour l'Asie avait élaboré des lignes directrices à l'usage des services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex, mais a estimé que chaque pays devait mettre en place ses propres structures dans le contexte de ses traditions constitutionnelles, juridiques et administratives. Le Comité souscrit, en conséquence, à l'idée selon laquelle le CCGP devrait préparer une déclaration sur les "fonctions essentielles" des services centraux de liaison nationaux. Il est convenu d'examiner, à sa prochaine session, l'application de ces "fonctions essentielles" dans le cadre des travaux des services centraux de liaison avec le Codex dans les régions.

PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS AUX TRAVAUX DU CODEX ET QUESTIONS CONNEXES¹⁹ (Point 8 de l'ordre du jour)

67. Le Comité a rappelé que la Commission avait examiné cette question en plusieurs occasions et souligné le rôle des Comités de coordination régionaux en tant que mécanismes permettant de renforcer la participation des consommateurs aux activités du Codex. Il a été noté, en particulier, que la Commission, à sa vingt-deuxième session (1997), était parvenue à un certain nombre de conclusions relatives à la participation des consommateurs aux travaux du Codex. Elle était convenue que le Secrétariat préparerait, en consultation avec les organisations non gouvernementales indépendantes de consommateurs, un document qui serait examiné à sa vingt troisième session.

68. Le représentant de Consumers International (CI) a noté que son organisation participait systématiquement aux travaux du Codex depuis plus de vingt ans et qu'elle comptait plus de 220 organisations membres réparties dans plus de 100 pays dans le monde. Les organisations membres de CI sont très actives dans les régions NASWP. Les représentants se sont félicités des progrès accomplis dans le domaine de la participation des organisations de consommateurs aux travaux du Codex, en particulier du fait de l'amélioration des communications avec le Secrétariat et avec les Services centraux de liaison avec le Codex. CI a noté avec satisfaction que le document qui doit être présenté à la Commission, à sa vingt troisième session, permettra de débattre d'un certain nombre de questions, comme la participation des observateurs au Comité exécutif, la création de fonds fiduciaires de soutien à la participation des consommateurs, etc. Notant que le financement était un obstacle déterminant à la participation des consommateurs aux activités du Codex, Consumers International a indiqué qu'elle souhaitait avoir des renseignements sur les mécanismes de financement "sans condition" pouvant faciliter cette participation, et a encouragé les gouvernements membres à aider à couvrir les frais de voyage encourus à ce titre chaque fois que possible.

69. Le représentant de CI a déclaré que son organisation prévoyait de renouveler l'enquête menée en 1995 afin d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de la participation des organisations de consommateurs dans les travaux du Codex au niveau national. Afin d'évaluer ces progrès en toute objectivité, il a été suggéré que le Codex fixe des objectifs mesurables permettant d'évaluer la participation des consommateurs aux niveaux international et national ainsi qu'au niveau des organes d'experts et établisse une liste de contrôle des mesures que les gouvernements devraient prendre au niveau national pour promouvoir la participation des consommateurs. La situation étant différente d'un pays à l'autre (ce qui est souvent une source de confusion), le représentant a suggéré que la Commission pourrait souhaiter clarifier ce que sont les "bonnes pratiques" pour les gouvernements en matière de promotion de la participation des consommateurs.

70. Enfin, le représentant de CI a constaté avec satisfaction que la transparence était plus grande dans le sens où des candidats remplissant les conditions requises et désignés par des organisations de

¹⁹ CX/NASWP 98/8

consommateurs sont acceptés au titre d'expert auprès d'organes comme le JECFA, la JMPR et les consultations d'experts *ad hoc*, et a encouragé une coordination et une communication accrues entre les organisations de consommateurs, les gouvernements membres et la FAO/OMS afin d'identifier les possibilités de participation des consommateurs ou d'experts désignés par les consommateurs aux activités du Codex et aux réunions et ateliers apparentés.

71. Le représentant du Council for Responsible Nutrition a indiqué que son organisation soutenait la participation des OING de tous les secteurs aux travaux du Codex. Le représentant a également souligné que si l'on voulait assurer la qualité et l'utilité des avis scientifiques fournis par les organes d'experts, il fallait sélectionner les meilleures connaissances spécialisées disponibles dans le monde. Par ailleurs, en ce qui concerne la création et l'utilisation de fonds fiduciaires pour renforcer la participation, le représentant a noté que le Codex, étant une organisation intergouvernementale, il fallait accorder la priorité à l'amélioration de la participation des représentants des pays en développement.

72. Plusieurs délégations ont présenté les mesures prises pour aider les consommateurs à connaître le Codex et à participer à ses activités au niveau national. Parmi celles-ci, l'information en temps voulu et l'amélioration des communications avec les organisations de consommateurs et les consommateurs, notamment grâce à l'insertion de pages Web sur Internet, sont d'une importance capitale. Aux Etats-Unis, l'organisation de réunions publiques sur des questions apparentées au Codex et la publication de notices ont facilité ce processus. Certaines délégations ont également soutenu le principe de l'établissement d'une liste de contrôle et/ou d'un "code de bonnes pratiques".

73. Le Comité a noté la contribution extrêmement précieuse des OING aux travaux du Codex, y compris celle des organisations de consommateurs, du secteur industriel et des organisations professionnelles et scientifiques. Il a exprimé l'opinion que cette contribution jetait les bases d'un partenariat efficace entre les gouvernements membres ainsi que la Commission, et les consommateurs et autres ONG qui participent au processus du Codex. Il a noté que le Comité du Codex sur les principes généraux travaillait actuellement à établir un cadre solide pour la participation de toutes les OING aux travaux du Codex.

DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR²⁰ (Point 9 de l'ordre du jour)

Sur proposition des Etats-Unis, appuyée par Samoa, le Comité notant que:

- une majorité des Etats Membres de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest était représentée à la session;
- le règlement intérieur de la Commission autorisait un coordinateur à rester en fonction pendant deux mandats consécutifs;
- la pratique du Comité était cependant que la fonction de coordinateur soit assurée à tour de rôle par les membres éligibles de la région sur une base de rotation plus fréquente;

est convenu de recommander à la Commission de nommer Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest le candidat qui sera désigné par le Gouvernement australien pour un mandat allant de la vingt troisième session à la vingt quatrième session de la Commission.

75. Le Comité a exprimé ses sincères remerciements à M. Thomas Billy (Etats-Unis) pour son travail en tant que Président du Comité et Coordonnateur de la région et a noté les progrès accomplis pour consolider les travaux du Codex dans la région pendant le mandat de M. Billy.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 10 de l'ordre du jour)

A) NORME GENERALE POUR LES ALIMENTS OBTENUS A L'AIDE DES BIOTECHNOLOGIES

²⁰

76. La délégation des Etats-Unis a présenté une note d'information²¹ rappelant l'historique des discussions dont a fait l'objet la question des biotechnologies dans le cadre des travaux du Codex. Le Comité a noté que le projet de Plan à moyen terme qui doit être soumis à la Commission, à sa vingt troisième session, comportait un examen des travaux du Codex dans ce domaine. Il a également été noté qu'on étudiait dans d'autres forums les aspects relatifs à l'utilisation des biotechnologies dans l'alimentation et dans l'agriculture, notamment les problèmes d'environnement. Il a été suggéré que le Codex procède rapidement à l'élaboration de lignes directrices à l'usage des gouvernements en ce qui concerne l'évaluation de l'innocuité des aliments obtenus à l'aide des biotechnologies, et utilise à cet effet le nouveau mécanisme de groupe spécial intergouvernemental *ad hoc*.

77. Le Comité a appuyé la proposition selon laquelle il fallait traiter les questions relatives à l'innocuité et aux aspects nutritionnels des aliments obtenus à l'aide des biotechnologies. Il a été noté que plusieurs pays dans la région avaient élaboré des normes et directives dans ce domaine, ou étaient en train de le faire. Par ailleurs, il a été noté que le Codex s'était attaché aux questions d'étiquetage relatives aux aliments obtenus à l'aide des biotechnologies, mais que l'étiquetage ne saurait remplacer l'évaluation de l'innocuité. Le Comité a noté que la Commission disposait maintenant du mécanisme permettant de créer un groupe spécial intergouvernemental *ad hoc*. Il a noté que ces groupes spéciaux devaient rendre compte à la Commission et au Comité exécutif de l'état d'avancement de leurs travaux assurant ainsi une supervision et une coordination appropriées avec les travaux des autres organes du Codex.

78. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a estimé qu'il convenait que la Commission entreprenne des travaux sur l'innocuité et les aspects nutritionnels des aliments obtenus à l'aide des biotechnologies. Il a également fait siennes les vues selon lesquelles les avis proposés devraient être inclus dans le cadre d'une norme générale qui serait élaborée, comme envisagé dans le Plan à moyen terme. A cet effet, il a recommandé de créer, pour une durée limitée, un groupe spécial intergouvernemental *ad hoc*, rendant compte au Comité exécutif et à la Commission. Il a proposé que les pays ayant une expérience en ce domaine, y compris plusieurs pays de la région et en Europe, préparent un projet initial.

B) PROBLEMES DE CONTROLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LES PETITS PAYS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT DE LA REGION

79. Il a été noté que cette question avait été examinée au point 5 de l'ordre du jour.

C) RAPPORT D'UN ATELIER FAO SUR L'ANALYSE DES RISQUES EN RELATION AVEC LE CODEX DANS LA REGION²²

80. Le représentant du Bureau sous-régional de la FAO pour les Iles du Pacifique a présenté un rapport sur l'atelier FAO sur l'analyse des risques et les normes alimentaires qui s'est tenu le 5 octobre 1998 juste avant la présente session. L'atelier, parrainé conjointement par la FAO et le Service de l'agriculture à l'étranger du Département de l'agriculture des Etats-Unis, a contribué à assurer la participation des Etats Membres du Codex de la région Pacifique.

81. Le principal objectif de l'atelier était de décrire dans les grandes lignes le statut actuel de l'analyse des risques, l'application des principes de l'analyse des risques dans les travaux du Codex et les questions en suspens dans ce domaine. Des présentations ont été faites devant l'atelier par des porte-parole du Secrétariat du Codex, du Bureau sous-régional de la FAO pour les Iles du Pacifique, et du bureau de la US Food and Drug Administration pour le Pacifique Nord-Ouest (district de Seattle).

82. L'atelier a examiné une gamme étendue de questions liées à l'analyse des risques et aux normes alimentaires, et en particulier: la définition des termes utilisés dans l'analyse des risques;

²¹ Document de séance n° 3

²² Document de séance n° 4

l'évaluation des risques; la gestion des risques; la communication des risques; la différence entre l'analyse des risques et le système HACCP; le système HACCP et son application aux poissons et fruits de mer; l'analyse des risques et le Codex; et l'analyse des risques et le commerce international des denrées alimentaires:

83. Au cours des débats concluant l'atelier, les observations suivantes ont été formulées:

- L'atelier a traité de questions très intéressantes et a fourni aux participants des pays insulaires du Pacifique, pour lesquels les travaux du Codex sont une nouveauté, des informations de qualité et utiles.
- Compte tenu de leur manque de ressources, d'infrastructures appropriées et de scientifiques qualifiés, les pays insulaires du Pacifique ne disposent pas des moyens suffisants pour mettre en oeuvre une évaluation des risques complète. Ils sont tributaires des travaux accomplis par le Codex en matière d'évaluation des risques. Toutefois, l'exposition des personnes aux risques relevant de la sécurité des aliments est très variable (l'ingestion varie d'un pays à l'autre et souvent d'une région à l'autre dans un même pays). Les petits pays avec des moyens limités, comme les pays insulaires du Pacifique, peuvent dégager/fournir des informations sur l'évaluation de l'exposition par le régime alimentaire, ce qui est un élément important de l'évaluation des risques:
- Au niveau du pays, le Codex et ses activités sont encore mal connus et mal compris; il faut, de façon générale, promouvoir le Codex auprès des gouvernements, des industries agro-alimentaires et des groupes de consommateurs afin que les normes Codex soient adoptées pour tous les principaux produits alimentaires transformés.
- Les réunions du Codex constitue une tribune unique qui permet de faciliter le partage des informations, d'établir des contacts et d'attirer l'attention des pays industrialisés sur les besoins des pays insulaires du Pacifique.
- Les mémorandums d'accord pourraient être un instrument utile pour obtenir l'aide des pays industrialisés afin de renforcer les activités de contrôle des produits alimentaires dans les pays insulaires du Pacifique, notamment par la formation et le renforcement des capacités.

84. Le Secrétariat du Codex a observé que l'atelier constituait une expérience très appréciable et utile. Les participants, malgré la relative nouveauté et complexité de l'analyse des risques, avaient acquis une bonne connaissance en la matière à la fin de l'atelier. Des remerciements ont été exprimés au Service de l'agriculture à l'étranger du Département de l'agriculture des Etats-Unis et à la US Food and Drug Administration pour leur contribution à l'atelier.

85. La délégation de Samoa a exprimé sa gratitude pour l'appui reçu qui a permis aux pays insulaires du Pacifique de se familiariser avec l'analyse des risques et de participer à la cinquième session du CCNASWP.

86. Le Comité a pris note des observations formulées à la conclusion de l'atelier.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 11 de l'ordre du jour)

87. Le Comité a noté que sa prochaine session se tiendra très probablement en Australie en l'an 2000. La date précise et le lieu seront fixés ultérieurement.

COMITÉ DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AMÉRIQUE DU NORD
ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST*ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX*

QUESTION EXAMINÉE	MESURES À PRENDRE	COTE DES DOCUMENTS*
Rapport sur l'examen du statut et des objectifs des textes du Codex dans le cadre des Accords OTC	CCGP (14e session) Commission (23e session) CCNASWP (6e session)	Paragraphe 5 - 6
Rapport sur les activités liées à l'analyse des risques du Codex et d'autres organes	CCGP (14e session) Commission (23e session) CCNASWP (6e session)	Paragraphe 7 - 15
Examen et promotion de l'acceptation des normes Codex et des limites maximales pour les résidus de pesticides par les pays de la région	Commission (23e session) Secrétariat. Codex/OMC CCNASWP (6e session)	Paragraphe 16 - 20
Information et rapports sur les questions d'innocuité, de contrôle et de normes alimentaires dans la région	Gouvernements CCNASWP (6e session)	Paragraphe 21 - 38
Promotion des activités du Codex, y compris composition du Comité, dans la région	Gouvernements CCNASWP (6e session)	Paragraphe 39 - 49
Activités des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex dans la région	CCGP (14e session) Commission (23e session) CCNASWP (6e session)	Paragraphe 50 - 66
Participation des consommateurs aux travaux du Codex et questions connexes	Commission (23e session) CCNASWP (6e session)	Paragraphe 67 - 73
Norme générale pour les aliments produits à l'aide des biotechnologies	Commission (23e session) CCNASWP (6e session)	Paragraphe 76 - 78

* Toutes les références renvoient au présent rapport de la cinquième session du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (ALINORM 99/32).

LIST OF PARTICIPANTS**Chairman
Président
Presidente**

Mr. Thomas Billy
Administrator
Food Safety and Inspection Service
US Department of Agriculture
Room 331-E James Whitten Bldg.
1400 Independence Avenue, S.W.
Washington, D.C. 20250
Tel: (202) 720-7025
Fax: (202) 205-0158
E-mail: thomas.billy@usda.gov

**Interim Chairman
Président par interim
Presidente por interim**

Mr. F. Edward Scarbrough
US Manager for Codex
Office of the Under Secretary for Food Safety
Room 4861 South Building
1400 Independence Avenue, S.W.
Tel: (202) 205-7760
Fax: (202) 720-3157
E-mail: edward.scarbrough@usda.gov

**AUSTRALIA
AUSTRALIE**

Dr. Robert Biddle
Assistant Director
Food Policy Branch
AQIS
Department of Primary Industries & Energy
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Tel: +61 2 6272-5364
Fax: +61 2 6271-6522
E-mail: bob.biddle@dpi.gov.au
The Honorable Michael MacKellar
Chairman
Australia New Zealand Food Authority
55 Blackall Street
Barton ACT 2600
P.O. Box 7186
Canberra MC ACT 2610
Tel: +61 3 9522-4302
Fax: +61 3 9521-1362
E-mail: michael.mackellar@anzfa.gov.au

CANADA

Ron Burke
Director, Bureau of Food Regulatory
International and Interagency Affairs
Food Directorate and Health Protection Branch
& Codex Contact Point for Canada
HPB Building, Room 200 (0702C)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A, 0l2
Tel: +1 (613) 957-1828
Fax: +1 (613) 941-3537
E-mail: Ronald_Burke@hc.sc.gc.ca

Mr. Allan McCarville
 Codex Manager
 Bureau of Food Regulatory, International &
 Interagency Affairs
 Food Directorate
 Health Protection Branch
 Health Canada
 Ottawa, Ontario
 KIA OL2
 Locator #0702C
 Tel: +1 (613) 957-0189
 Fax: +1 (613) 941-3537
 Dr. Anne MacKenzie
 Associate Vice-President
 Science Evaluation
 Canadian Food Inspection Agency
 59 Camelot Drive
 Room 203W
 Nepean, Canada K1A, OY9
 Tel: +1 (613) 225-2342
 Fax: +1 (613) 228-6638
 E-mail: amackenzie@em.agr.ca
 Ms. Vickie Therrien
 A/Director, Programs
 International Coordination
 Canadian Food Inspection Agency
 59 Camelot Drive
 Nepean, Ontario
 KIA OY9
 Tel: +1 (613) 225-2342
 Fax: +1 (613) 228-6654
 E-mail: VTHERRIEN@em.agr.ca
COOK ISLANDS
ILES COOK
ISLAS COOK

Mr. Sabati N. Solomona
 Senior Planning/Policy Officer & FAO National
 Correspondent
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box 96
 Rarotonga
 Cook Islands
 Tel: +682 28711
 Fax: +682 21881
 E-mail: cimoa@oyster.net.ck

FIJI
FIDJI

Aisea Waqa
 Principal Agriculture Officer
 Ministry of Agriculture
 Private Mail Bag
 Raiwaqa
 Fiji

Tel: +679- 312512
 Fax: +679- 305043

NEW ZEALAND
NOUVELLE-ZELANDE
NUEVA ZELANDIA

Dr. Andrew McKenzie
 Chief

MAF Regulatory Authority
 ASB Bank House
 101-103 The Terrace
 P.O. Box 2526

Wellington, New Zealand
 Tel: +64-4-474-4216

Fax: +64-4-474-42240

E-mail: mckenziea@maf.govt.nz

Fiona Duncan

Policy Analyst

MAF Policy

ASB Bank House

101-103 The Terrace

P.O. Box 2526

Wellington, New Zealand

Tel: +64-4-474-4100

Fax: +64-4-473-0118

E-mail: duncan@maf.govt.nz

Steve Hathaway

National Manager (Research
 & Development)

MAF Regulatory Authority (Meat
 & Seafood)

P.O. Box 646

Gisborne, New Zealand

Tel: +64-06-867-1144

Tel: +64-06-868-5207

E-mail hathaways@maf.govt.nz

Mr. S. Rajasekar
 Manager WTO/SPS
 Codex Coordinator & Contact Point for New Zealand
 MAF Policy
 ASB Bank House
 101-103 The Terrace
 P.O. Box 2526
 Wellington, New Zealand
 Tel: +64-4-474-4216
 Fax: +64-4-473-0118
 E-mail: raj@maf.govt.nz
SAMOA

Dr. N. Nuualoga Tuuau-Potoi
 Director of Preventive Health Services
 Department of Health
 Private Mail Bag
 Apia (Samoa)
 Tel: +685 21212
 Fax: +685 21440
SOLOMON ISLANDS
ILES SALOMON
ISLAS SALOMON

Mr. Robinson Fugui
 Director Environmental Health
 Ministry of Health and Medical Services
 P.O. Box 6349
 Honiara (Solomon Islands)
 Fax: +677 25080
TONGA

Mr. Haniteli 'O. Fa'anunu
 Director of Agriculture and Forestry
 P.O. Box 14
 Nuku'alofa
 Tonga
 Tel: +676-23402
 Fax: +676-24271
 E-mail: haniteli@tongatapu.net.to

UNITED STATES OF AMERICA
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Mr. Patrick Clerkin
 (Head of Delegation)
 Associate US Manager for Codex
 Food Safety and Inspection Service
 US Department of Agriculture
 Room 4861 South Building
 1400 Independence Avenue
 Washington, D.C. 20250
 Tel: +1 (202) 205-7760
 Fax: +1 (202) 720-3157
 E-mail: patrick.clerkin@usda.gov
 Louis J. Carson
 Deputy Director for Food Safety Initiative
 Center for Food Safety & Applied Nutrition
 US Food & Drug Administration
 200 C Street, SW
 Washington, DC 20204
 Tel: +1 202-260-3740
 Fax: +1 202-260-9653
 Charles W. Cooper
 Director
 International Activities Staff (IIFS-585)
 Center for Food Safety & Applied Nutrition
 US Food & Drug Administration
 200 C Street, SW
 Washington, DC 20204
 Tel: +1 202-205-5042
 Fax: +1 202-401-7739
 Marvin Dixon
 Manager, International Technical Regulatory
 Affairs
 Nabisco Company
 200 DeForest Avenue
 P.O. Box 1944
 East Hanover, NJ 07936-1944
 Tel: +1 (973) 503-3025
 Fax: +1 (973) 503-2471
 E-mail: dixonm@nabisco.com
 Ms. Linda R. Horton
 Director, International Policy
 Office of the Commissioner
 Food and Drug Administration
 5600 Fishers Lane
 Rockville, MD 20857
 Tel: +1 (301) 827-3344
 Fax: +1 (301) 443-6906
 E-mail: lhorton@oc.fda.gov

Julia C. Howell
 Director, Regulatory Submissions
 The Coca-Cola Company
 P.O. Drawer 1734
 Atlanta, GA 30301
 Tel: +1 (404) 676-4224
 Fax: +1 (404) 676-7166
 E-mail: jhowell@na.ko.com
 C. W. McMillan
 Consultant
 4003 Pinebrook Road
 Alexandria, VA 22310-0009
 Tel: +1 (703) 960-1982
 Fax: +1 (703) 960-4976
 E-mail: CWMCO@AOL.COM
INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION (CRN)

Dr. W. Martin Strauss
 Monsanto Company
 600 13th Street, N.W. Suite 600
 Washington, D.C. 20005
 Tel: +1 (202) 383-2845
 Fax: +1 (202) 783-1924
 E-mail: warren.m.strauss@monsanto.com
 Mr. Eddie Kimbrell
 Kimbrell & Associates
 Food Marketing Consultants
 13209 Moss Ranch Lane
 Fairfax, VA 22033
 Tel: +1 (703) 631-9187
 Fax: +1 (703) 631-3866
 E-mail: edkim@aol.com
CONSUMERS INTERNATIONAL

Ms. Lisa Lefferts
 Consultant
 5280 Rockfish Valley Highway
 Faber, VA 22938-4001
 USA
 Tel: +1.804.361.2420
 Fax: +1.804.361.2421
 E-mail: lefferts@sprynet.com

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA ALIMENTACION Y LA AGRICULTURA

Anna Maria Bruno
 Food and Nutrition Officer
 Sub-Regional Office for the Pacific (SAPA)
 FAO
 Private Mail Bag
 Apia, Samoa
 Tel: +685 22127
 Fax: +685 22126
 E-mail: Annamaria.Bruno@field.fao.org
JOINT FAO/WHO SECRETARIAT
SECRETARIAT MIXTE FAO/OMS
SECRETARIA CONJUNTO DE LA FAO/OMS

Dr. Alan Randell
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 FAO
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome
 Italy
 Tel: +39-06-5705-4419
 Fax: +39-06-5705-4593
 E-mail: alan.randell@fao.org
 Mr. David Byron
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 FAO
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome
 Italy
 Tel: +39-06-5705-4419
 Fax: +39-06-5705-4593
 E-mail: david.byron@fao.org
 Ms. Gracia Brisco Lopez
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 FAO
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome
 Italy
 Tel: +39-06-5705-4419
 Fax: +39-06-5705-4593
 E-mail: gracia.brisco@fao.org

US SECRETARIAT

Ms. Edith E. Kennard
Staff Officer
US Codex Office
Room 4861 South Building
Food Safety and Inspection Service
US Department of Agriculture
1400 Independence Avenue
Washington, D.C. 20250
Tel: +1 (202) 205-7760
Fax: +1 (202) 720-3157
E-mail: edith.kennard@usda.gov

Ms. Mary Harris
Planning Staff, OM
Food Safety and Inspection Service
US Department of Agriculture
Room 6904E, Franklin Court
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
Tel: +1 (202) 501-7136
Fax: +1 (202) 501-7615
E-mail: mary.harris@usda.gov